

Informations sociales COMACAS – Juillet 2013

I Rémunération variable : bonus

Voici les règles groupe en matière de bonus :

- la population concernée : la majorité des cadres et des agents de maîtrise respectant les conditions suivantes :
 - avoir au moins 3 mois d'ancienneté au 31/12 de l'année N
 - être présent au effectif au moment du versement

De plus concernant COMACAS il est également prévu un versement semestriel pour les employés.

- Montant de la rémunération : ce montant dépend du niveau du salarié. Une valeur cible est alors déterminée (cette valeur cible correspond à l'atteinte de 100% des objectifs) :

Niveau	Rémunération cible	Salaire moyen COMACAS	Estimation de bonus pour une atteinte de 100% des objectif	Moyenne des bonus 2012
Employés	460 euros		460	Non communiqué
5	4% du salaire de base	2305*	1199	1049
6	4% du salaire de base	2273	1182	1315
7	8% du salaire de base	3121	3246	2901
8	12% du salaire de base	4367	6812	5756
9	16% du salaire de base	7920	16473	14723
HC	40% du salaire de base	Non communiqué	52000 (sur la base d'un salaire estimatif de 10 000 euros mensuel)	Non communiqué

* Avant séparation de FPLP dont les salaires étaient bien supérieurs à ceux de COMACAS



Vos élus CFDT dénoncent régulièrement les différences de traitements disproportionnées qui existent entre les différents niveaux. Le mode de calcul représente une double peine pour les niveaux les plus bas : pénalisé par le salaire de référence et pénalisé par le pourcentage appliqué.

II Les effectifs à COMACAS

Afin d'illustrer la baisse générale des effectifs dans le groupe, voici un article publié dans le Progrès le 5 juin 2013 :

LE PROGRÈS [fr](http://www.progres.fr)

Réductions des coûts chez Casino : le personnel est aussi concerné

Distribution. Pour faire face à une baisse des résultats en France et mener à bien sa politique tarifaire, le groupe a décidé de donner quelques tours de vis à l'organisation générale.



Grève au Géant de Monthieu le 29/03.

Chez Casino, il y a l'International, florissant et le marché domestique, à la peine. Deux poids, deux mesures et une stratégie adaptée à chacun.

Sur le plan mondial, avec le renforcement des moyens et des équipes de management, sur le plan français avec une politique de réduction des coûts. Cette dernière, engagée depuis 2011, s'est renforcée l'an dernier et se poursuit en cette année 2013. Il est vrai que Casino, comme l'ensemble du secteur, souffre de la désaffection des ménages dans ses grandes enseignes (hypermarchés et supermarchés), alors que son engagement dans la bataille des prix, effectif dès le quatrième trimestre 2012, rogne les marges.

La suppression de la musique

Pour faire face, le groupe a donc serré un peu plus les boulons, en attendant des jours meilleurs. Le temps est aux économies à tous les étages et dans tous les domaines. Dans les magasins notamment, comme par exemple la suppression de la musique pour ne plus payer les droits de la SACEM (lire ci-dessous). Comme également les coupures automatiques d'éclairage sur certaines zones moins fréquentées par la clientèle, dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Mais l'impact de cette chasse « au gaspi » se ressent également sur l'évolution des effectifs. Entre 2010 et décembre 2012, Casino a perdu 5 936 salariés en France (73 281 contre 79 217) hors franchisés et location-gérance, selon les données publiées par le groupe.

En début d'année, Jean-Charles Naouri, pdg du groupe, avait néanmoins précisé que la réduction des coûts engagée, se ferait « sans plan social » (1). Sans plan, mais, avec l'arrêt du recours à l'intérim, le non-renouvellement des CDD, mais aussi, comme l'ont pointé les organisations syndicales, le non-remplacement des départs à la retraite, des congés et des arrêts maladies, augmentant la charge de travail des « restants

». Diverses manifestations des salariés d'hypermarchés ont été organisées en France sur ce thème.

Une baisse des effectifs qui se traduit également selon la CGT, « par un transfert des magasins intégrés en franchise pour diminuer la masse salariale ».

Le recours aux ruptures conventionnelles des contrats de travail est également apparu. À petites doses semble-t-il : « Il ne s'agit pas d'un tsunami. Ces recours ne concernent que quelques dizaines de personnes dans les effectifs France » évoque à ce sujet Alain Marquet, délégué syndical groupe CFE-CGC. Tenu à la confidentialité, dans la période qui précède la publication de ses résultats le 25 juillet, le groupe Casino n'a pas souhaité s'exprimer sur le sujet avant cette date.

(1) : Sur 2012, le nombre de licenciements, pour autre cause qu'économique (abandon d'emplois, absences répétées, faute professionnelle...), s'élève à 3 384 sur le périmètre France.

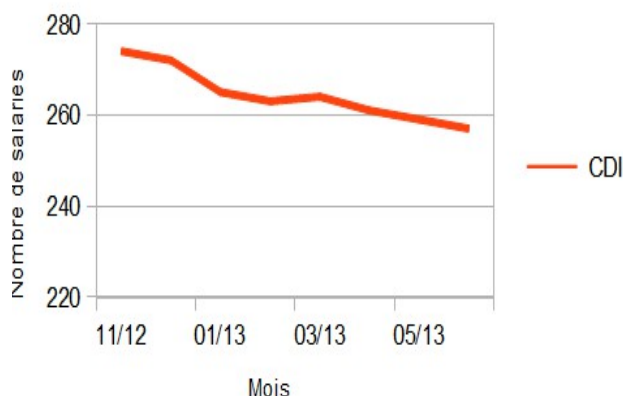
Jacques Perbey

Votre section CFDT-COMACAS estime quant à elle que ce mouvement est une véritable lame de fond qui n'épargnera aucune filiale Française du groupe. Les salariés qui ont déjà sacrifié une partie de leur revenu pour satisfaire à l'expansion internationale payent maintenant de leur emploi le manque d'investissement consacrée à la France ces 15 dernières années. Et n'oublions pas que cette baisse massive des effectifs ne fait qu'accroître la pression sur les salariés restants : charge de travail en croissance constante, conditions de travail en dégradation, stress, peur de l'avenir...

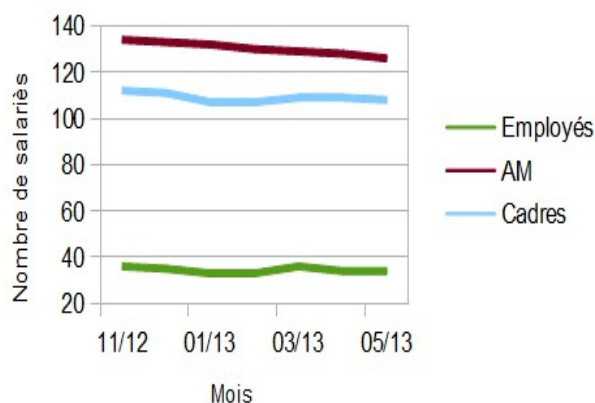


Vous trouverez ci dessous l'évolution des effectifs de COMACAS (source : direction) où l'on constate la constante réduction de ceux ci depuis 6 mois.

Evolution des effectifs COMACAS CDI



Evolution des effectifs par statut (y compris CDD)



III Retour sur le CE de juin :

Un point qui concerne tous les salariés a retenu notre attention. Il s'agit de la consultation du CE quant à la PPE dont voici un extrait des débats :

Avis consultation sur la PPE (prime dividende ou prime Sarkozy)

V. GRANGE procède à la lecture du document, et souligne le montant de la prime fixée à 135 € brut pour un salarié à temps complet ayant été présent sur la totalité de l'exercice 2012. Le versement de cette prime sera effectué avec la paie du mois de juin 2013.

V. GRANGE précise que l'enveloppe allouée à la Direction était identique à l'année précédente, la différence provient du forfait social de 8 à 20%.

Le président consulte le CE sur le projet d'accord faisant suite à la loi n°2011-894 du 28 juillet 2011

Valérie GRANGE énonce les 5 votants :

2 avis favorables

3 avis d'abstentions

G. TOUMINET effectue la déclaration suivante :

« La majorité des membres du CE bien que favorable au principe d'une prime octroyée à tous les salariés est en désaccord avec le montant proposé. En effet celui-ci s'inscrit dans un contexte de baisse généralisée des rémunérations et ce au moment où le groupe annonce de très bons résultats. »

Nous vous invitons à lire le PV complet de ce CE ainsi que des précédents sur l'intranet en utilisant le chemin suivant :

L'espace RH---Innovations et relations sociales---CHSCT et comités d'entreprise---compte rendu CHSCT OU compte rendu CE --- COMACAS

IV Les questions posées par la CFDT au CE de juillet :



« Peut-on avoir un état des offres de postes disponibles à COMACAS ? Il semble que les dernières affectations se soient faites sans diffusion d'offres. Si tel est le cas quels sont les moyens mis en place afin de garantir un accès équitable à tous aux opportunités de carrières ? »

« La moyenne affichée par la badgeuse (touche F6) est elle à jour ? Si non quand le sera t-elle ? »

Vous pouvez également nous faire part de vos questions que nous relayerons au CE, au CHSCT ou au DP.

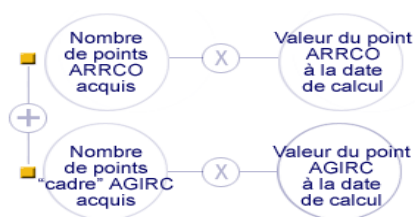
V Quelques repères économiques et sociaux

SMIC horaire au 01/01/2013 : 9,43 euros brut

Plafond de la sécurité sociale : 3086 euros par mois ou 37 032 euros par an.

Allocations familiales :

- 2 enfants : 128,57 euros
- 3 enfants : 293,30 euros
- 4 enfants : 458,02 euros
- Enfant supplémentaire : +164,73 euros



V Pour toutes vos questions ou demandes, vous pouvez contacter vos représentants CFDT :

Astrid Royon (Elue CE)
Chrystelle Chapot (Elue CHSCT)
Ghislaine Dury (secrétaire du CHSCT)
Laure Delorme (Elue CE, membre de LAC)
Hervé Dargnat (Délégué du personnel)
Guillaume Touminet (Elue CE, Délégué du personnel)

Se syndiquer est un droit, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous sommes de plus en plus nombreux. Vous avez droit à la parole.

